Image not found or type unknown

PRESTATIONS COMPENSATOIRES NON VERSEES SUITE A UN JUGEMENT ETRANG

Par **espoir i**, le **07/10/2011** à **14:19**

Monsieur,
Mon ex mari a engagé une procédure de divorce en 2008 en Tunisie comme notre mariage a été conclu là bas,il a demandé le divoorce alors moi j étais pas d'accord enfin le juge lui a demandé de payer une indemnité de 2500 euros et une indemnité compensatoire de 70 euros tout les mois comme la demande de divorce c'était d'un seul coté.

Actuellement j'habite à Paris et je ne travaille pas car je continue mes études alors lui lui il gére une société d exposition a LYON ou j'ai vécu avec lui pendant deux ans dans l appartement qu il a acheté apres notre mariage en 2006.
J'ai déposé le dossier au TGI de Nante pour enregitrer le divorce Tunisien par contre je sais pas comment faire pour avoir mes indemnités sachant que j ai pas d'enfant à charge.
Pour l'appartement je sais pas non plus si j'ai le droit sachant que mon ex mari envisage le vendre à son pére.
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés